

Arrêté modificatif portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

-Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort du 9 janvier 2019;

Vu la mobilité au 1er janvier 2021 de Mme Nathalie HABERT;

Vu les désignations au 02 février 2021 des nouveaux membres UNSA;

Vu la mobilité au 1^{er} janvier 2021 de Mme Sophie GUERIN, « sans affiliation »;

Vu l'acceptation du 29 janvier 2021 par M. Florent CARON de siéger en tant que membre titulaire « sans affiliation » ;



ARRÊTE:

Article 1er

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

- M. Vincent LEPREVOST, directeur départemental, président ;
- M. Eric VEGA-DANGLAS, directeur adjoint départemental.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Philippe GALBRUN, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique	¹ M. Sofiane BENHAMMOUD, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique
M. Frédéric DUBOIS, UNSA Fonction publique	Mme Aline CHARTRAIN, UNSA Fonction publique
Mme Catherine PROUST-GAVARD, UNSA Fonction publique	Mme Peggy THEOTISTE, UNSA Fonction publique
M. Florent CARON, sans affiliation	Mme Isabelle GUITTON, sans affiliation

Article 3

L'arrêté du 9 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir est abrogé.

Fait à Chartres, le 12 février 2021

de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Le Directeur Denarten

Man Wall

Vincent LEPREVOST